

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 18h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne, légalement convoqués le dix neuf septembre, se sont réunis à l'Hôtel d'Agglomération, salle du conseil, 5 cours de l'Arche-Guédon à Torcy, Seine-et-Marne, sous la présidence de M. Guillaume LE LAY-FELZINE, Président de la CA.

ETAT DE PRESENCE

Présents

Commune de Brou-sur-Chantereine : Mme BARNIER

Commune de Champs-sur-Marne: Mme TALLET, Mme LEGROS-WATERSCHOOT, Mme SOUBIE-LLADO,

M. HAMMOUDI, M. LOUIS

Commune de Chelles : Mme CAILLIS-BRANDL, Mme AVOND, Mme BOISSOT, M. BREYSSE, M.

SEGALA, M. MAURY, Mme NETTHAVONGS, M. PHILIPPON, Mme FERRI, Mme SAUNIER, M. BILLARD, M. COUTURIER, M. DRICI, Mme

AUTREUX

Commune de Courtry : M. VANDERBISE

Commune de Croissy-Beaubourg : M. GERES

Commune de Lognes : M. DELAMARE, M. DELAUNAY, Mme LEHMANN
Commune de Noisiel : M. VISKOVIC, Mme VICTOR LE ROCH, Mme NATALE

Commune de Pontault-Combault : M. BACHELEY, M. BORD, Mme SHORT FERJULE, Mme TREZENTOS

OLIVEIRA, M. GHOZELANE, Mme PIOT, M. ROUSSEAU, Mme GINEYS,

M. HOUDEMOND, Mme HEUCLIN

Commune de Roissy-en-Brie : M. BOUCHART, Mme DHABI, Mme ARAMIS DRIEF, M. ZERDOUN, Mme

GUEZODJE, M. IGLESIAS

Commune de Torcy: M. LE LAY-FELZINE, M. CORNAND, Mme NEMO, Mme

VERTENEUILLE, M. BEKKOUCHE, M. MORENCY

Commune de Vaires-sur-Marne : M. DESFOUX, Mme JARDIN, Mme PEREIRA DA SILVA, Mme RECULET

<u>Absent</u>

Commune de Roissy-en-Brie : M. TEFFAH

Absents ayant donné pouvoir

Commune de Champs-sur-Marne : M. BOUGLOUAN à Mme LEGROS-WATERSCHOOT, M. GUILLAUME à

Mme TALLE

Commune de Chelles : M. RABASTE à Mme BOISSOT, Mme DUBOIS à Mme FERRI Commune d'Emerainville : M. KELYOR à M. GERES, Mme FABRIGAT à M. LE LAY-FELZINE

Commune de Lognes : Mme BONNET à M. DELAUNAY Commune de Noisiel : M. BRICOGNE à M. VISKOVIC

Commune de Pontault-Combault : Mme DE ALMEIDA LACERDA à Mme TREZENTOS OLIVEIRA

Commune de Torcy: Mme MONDIERE à M. MORENCY

ASSISTAIENT A LA SÉANCE: M. LEHART, Directeur général des services, et ses collaborateurs.

M. CHEYREZY, Directeur de cabinet, et ses collaborateurs.

DELIBERATION N° DEL 2509063

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025 LEGALEMENT CONVOQUEE LE 19 SEPTEMBRE 2025

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ET DEMANDE DE DÉSIGNATION D'UN OBJET:

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR EN VUE DU DÉCLASSEMENT DU PARKING A1 SUD

À CHAMPS SUR MARNE

Conseillers en exercice: 65

Présents: 54 Votants: 64 Exprimés: 64 Pour : 64 Contre: 0 Abstention: 0

Président : M. Guillaume LE LAY-FELZINE

Secrétaire de séance : Madame VERTENEUILLE Nicole

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales

VU L'article L.141-3 du Code de la voirie routière qui dispose que le déclassement d'une

emprise du domaine public est soumis à enquête publique lorsque l'opération envisagée

porte atteinte aux fonctions de desserte et de circulation de la voie,

Que l'EPAMARNE est propriétaire du foncier correspondant à la parcelle AM364 dit parking **CONSIDERANT**

A1 sud situé boulevard Newton à Champs-sur Marne,

CONSIDERANT Que le projet d'aménagement de l'éco-station bus de la gare de Noisy-Champs, validé par

l'EPAMARNE, prévoit la fermeture dudit parking,

CONSIDERANT Que ce parking appartenant au domaine public, il convient de le déclasser,

CONSIDERANT Que son déplacement portant atteinte aux fonctions de desserte et de circulation des

usagers, une enquête publique préalable au déclassement doit être réalisée,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE Monsieur le Président à demander au Président du Tribunal Administratif de Melun la

> désignation d'un commissaire enquêteur pour la conduite de l'enquête publique préalable au déclassement du parking dit A1 sud situé sur le boulevard Newton à Champs-sur-Marne.

AUTORISE Monsieur le Président à ouvrir l'enquête publique qui suivra la désignation du commissaire

enquêteur.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente

délibération.

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour extrait conforme au Registre des délibérations Transmis à la Préfecture de Melun le : 29 septembre 2025

Identifiant de télétransmission : 77-200057958-20250925-40506-DE-1-1

Publié ou notifié le : 29 septembre 2025

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Le Président, Guillaume LE LAY-FELZINE